



Digne-les-Bains, le 22 août 2018

**SECURITE ROUTIERE :
BILAN DES CONTROLES RENFORCES DU WEEK-END
DU 17 AU 19 AOÛT 2018**

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence communique sur les **contrôles renforcés** de sécurité routière qui ont eu lieu le **week-end du 17 au 19 août 2018** sur l'ensemble du département.

Sur 533 véhicules contrôlés, les forces de l'ordre ont relevé les infractions suivantes :

- 8 conduites en état alcoolique, dont 2 délictuelles ;
- 4 conduites sous l'emprise de produits stupéfiants ;
- 37 excès de vitesse.

L'ensemble de ces non-respects du Code de la route a donné lieu à :

- 6 rétentions de permis de conduire ;

Ces contrôles s'inscrivent dans la stratégie d'amélioration de la sécurité routière et de prévention des comportements à risque.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence appelle donc les usagers de la route à faire preuve de la plus grande prudence. Le non-respect du Code de la route peut mettre en péril votre vie, celle de vos passagers ainsi que celle des autres usagers.

Depuis le début de l'année, 14 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter les drames.

« Sur la route, la pause s'impose »
Lorsque les conditions de circulations sont difficiles, la fatigue augmente, pour votre sécurité pensez à faire des pauses toutes les 2 heures.
Aujourd'hui, un tiers des accidents mortels sur les autoroutes sont dus à l'endormissement au volant. Une sanction peut être prononcée « Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent. » Le non-respect de ce principe est sanctionné d'une amende de 35€.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence